

Conditions Générales d'Accueil

Conditions de réservation

Dans ces Conditions Générales d'Accueil, les termes « vous » et « votre » désignent toute personne figurant sur le Document de Réservation (incluant toute personne qui serait ajoutée ou substituée ultérieurement). Les termes « nous » et « notre » désignent la SARL Bony Immobilier, 4 bis, rue de Valmy 95160 Montmorency.

1. Comment réserver

Après nous avoir contacté par Internet ou par téléphone afin de connaître la disponibilité du Mas de Bonnety aux dates que vous souhaitez, une option de réservation sera faite et nous vous ferons parvenir un Document de Réservation. Vous devrez ensuite nous faire parvenir les éléments suivant sous 48 heures :

- a) une version entièrement renseignée et signée de votre Document de Réservation. La personne qui signe ce document garantit qu'il ou elle est autorisée à accepter les Conditions Générales d'Accueil pour le compte de toutes les personnes désignées sur le Document de Réservation (incluant toute personne qui serait ajoutée ou substituée ultérieurement). Le signataire doit faire partie des personnes mentionnées qui occuperont le Mas de Bonnety et doit être âgé de plus de 18 ans. La réservation ne peut être confirmée pour des locations à des groupes de personnes âgées de moins de 18 ans.
- b) Les paiements tels que précisés à l'article 2. ci-dessous. (NB : Les paiements doivent être effectués par chèque ou par virement bancaire dans un délai de 48 heures suivant la date de l'option de réservation. Tout retard de paiement pourra justifier une annulation de l'option de réservation).

2. Paiements

Une avance non remboursable d'un tiers (33%) du montant total de la location doit être versée dans les 48 heures suivant la date de l'option de réservation. Le solde du paiement total de la location doit être effectué au plus tard neuf (9) semaines avant la date de votre arrivée. Ce règlement doit être accompagné du dépôt de garantie de 2000 euros tel que défini à l'article 5.

Un défaut de paiement de l'une ou l'autre de ces échéances entraîne l'annulation de votre réservation, tel que précisé à l'article 6 sur les conditions d'annulation.

Dans le cas des réservations effectuées dans un délai de 9 semaines avant la date d'arrivée, la totalité de la location et le dépôt de garantie doivent être réglés et fournis lors de la réservation.

3. Contrat

Dès que votre règlement aura été reçu, vous recevrez une confirmation de votre réservation ainsi que la facture correspondante. Cette facture sera

envoyée à la personne signataire du Document de Réservation.

La réception de cette facture de confirmation est considérée comme notre engagement ferme et définitif.

4. Conditions de location

Les tarifs indiqués sur notre site internet sont en Euros et pour une location d'une semaine.

Des tarifs spécifiques peuvent être accordés dans le cas de location sur plusieurs semaines consécutives.

Le Mas de Bonnety est entièrement meublé et équipé (tv, lave-vaisselle, cuisinière, micro-onde, lave linge, réfrigérateur, congélateur). Il comporte 5 chambres, chacune avec sa salle d'eau et wc, ainsi qu'un salon, une grande cuisine salle à manger, une entrée et cabinet de toilette. Une piscine de 3,5x17 privée est également à disposition dans le jardin de 1000 m². Le Mas de Bonnety est situé au milieu des vignes et n'est pas clôturé. Les prix comprennent la fourniture des draps, couvertures et du linge de maison, ainsi que des draps de bain pour la piscine. Comme souvent dans les campagnes, il n'y a pas de service de ramassage des ordures ménagères. Il est donc nécessaire que vous déposiez vos poubelles au centre prévu à cet effet à proximité de la propriété. La location prévoit également 3 heures de ménage en semaine ainsi que 4 heures le samedi.

Nous nous réservons le droit de faire tout changement ou modification concernant les prestations et les prix annoncés au Mas de Bonnety au moment de la confirmation de votre séjour.

5. Dépôt de Garantie

Il est nécessaire, lors de votre réservation, de fournir un dépôt de garantie de 2000 euros, sous forme de chèque de caution. Ce dépôt de garantie sera éventuellement utilisé pour couvrir tout dégât ou dégradation qui pourrait être constaté suite à votre séjour.

Le coût de remise en état et de réparation de tout dégât ou dégradation que vous auriez causé sera exigé en échange de la restitution de votre chèque de caution. A défaut, le chèque de caution sera encaissé et le solde non atteint vous sera restitué par chèque.

Dans le cas où le montant du dépôt de garantie ne serait pas suffisant pour couvrir le coût de réparation et de remise en état des dégâts ou dégradations que vous auriez causé, vous vous engagez d'ores et déjà à prendre en charge la totalité de ce coût.

Certaines dégradations peuvent ne pas être visibles au moment de votre départ. Aussi, nous nous réservons la possibilité, après vous en avoir précisé les explications, de vous faire supporter le coût de dégradations qui auraient été constatées après votre départ.

6. Annulation

Toute annulation de votre part, quel qu'en soit le motif, doit nous être notifiée par lettre

recommandée. La date effective d'annulation, sera la date de réception de votre lettre recommandée.

Si vous annulez votre réservation neuf (9) semaines ou plus avant votre date d'arrivée, vous perdrez votre avance qui est non remboursable.

Si vous annulez votre réservation moins de neuf (9) semaines avant votre date d'arrivée, ou si votre réservation est annulée suite au défaut de paiement du solde de votre location, nous aurons la possibilité d'exiger le paiement du solde de votre location.

Pour couvrir vos risques d'annulation, nous considérons que vous avez fait appel à une assurance usuelle d'annulation de voyages. Par conséquent, dans le cas où vous devriez annuler votre séjour, vous perdriez les sommes déjà versées ou exigibles, mais seriez en mesure d'en obtenir le remboursement par le biais de votre assurance.

7. Responsabilité du locataire

Durant toute la durée de votre séjour, vous devrez jouir bourgeoisement des lieux loués et du mobilier. Ainsi, vous devez restituer tous les équipements, meubles, bâtiments et sols dans un état équivalent à celui de votre arrivée au Mas de Bonnety.

Pendant toute la durée de votre séjour, il est également de votre responsabilité de conserver un état de propreté et d'ordre identique à celui où vous aurez trouvé la propriété.

Le locataire est tenu de signaler toute interruption dans le fonctionnement des services ou toute perte ou dégradation qui serait survenue.

Le parking de caravanes, ou l'installation de tentes est strictement interdit dans l'enceinte de la propriété.

8. Nombre de Locataires

Le nombre maximum de locataires au Mas de Bonnety est strictement limité à 10 personnes.

Si le nombre de locataires venait à dépasser ce nombre sans notre accord préalable, nous serions dans la possibilité d'annuler votre séjour, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé par vous pour cette interruption du séjour. Un prorata sera en tout état de cause et automatiquement déduit de votre dépôt de garantie pour chaque personne supplémentaire.

9. Accès à la propriété

Les propriétaires ou leurs représentants sont autorisés à accéder à tout moment à la propriété avant votre départ afin d'effectuer un état des lieux.

Les propriétaires ou leurs représentants peuvent également accéder à tout moment à la propriété afin d'en assurer la maintenance. Les jardiniers et personnels en charge de l'entretien de la piscine auront également accès aux extérieurs de la propriété pendant votre séjour.

10. Bon voisinage

La personne signataire du contrat est responsable pour le compte de tous les occupants du respect des règles de bon voisinage. Ainsi, le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et

en faire usage conformément à la destination des lieux.

Dans le cas où l'un des occupants n'observerait pas les règles élémentaires de bon voisinage, il pourra lui être demandé de quitter les lieux sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé par lui pour cette interruption du séjour.

11. Services additionnels

Pour faciliter votre séjour, nous sommes à votre disposition pour vous conseiller certains services additionnels, tels que ménage, cuisine, transports, restauration...

Tous ces services vous seront facturés directement par les prestataires sélectionnés, et nous ne saurions être tenus pour responsable de la qualité ou de toute appréciation que vous pourriez en avoir. En cas de location du Mas de Bonnety pendant des périodes froides de l'année, un supplément de 200 euros par semaine vous sera facturé au titre de la prise en charge des coûts de chauffage.

12. Drap et linge de maison

Les draps et le linge de maison (deux serviettes par personne) sont fournis chaque semaine et inclus dans le cadre de la location.

Les draps de bains vous sont également fournis pour la piscine.

Un lit enfant peut être mis à disposition pendant votre séjour.

13. Piscine

La piscine n'est pas accessible toute l'année. Si vous choisissez une période de location en dehors de la période de juin à septembre, merci d'accepter que les conditions météorologiques puissent limiter son emploi.

Les piscines peuvent représenter un danger, notamment pour les jeunes enfants. La piscine du Mas de Bonnety est munie d'un volet électrique que vous pouvez activer à votre discrétion. Prenez soin lors de votre arrivée de bien vous familiariser avec ce mécanisme.

Vos enfants ne doivent pas être autorisés à utiliser la piscine sans la présence d'un adulte. Pendant toute la durée de votre séjour, vous serez personnellement responsable de la sécurité de ceux qui utiliseront ces installations.

14. Fêtes et réceptions

Si vous souhaitez organiser une réception durant votre séjour (mariage, anniversaire, cocktail etc...), vous devez préalablement nous en informer et obtenir notre autorisation spécifique.

15. Sécurité

Les objets de valeurs que vous apporteriez dans la location restent sous votre entière responsabilité. Nous ne saurions être tenus pour responsables de toute perte ou vol qui pourrait intervenir pendant votre séjour. Il est de votre responsabilité de vous assurer lors de vos absences, que toutes les fenêtres et portes des bâtiments sont correctement fermés. Le fait de ne pas fermer correctement les issues, peut-être une

cause de non prise en charge des assurances en cas de vol ou dégradations et vous pourriez être tenus pour responsable de ces manquements.

16. Arrivée et départ

Les arrivées sont organisées entre 17h et 19h heure locale le jour de votre arrivée. Dans le cas où votre arrivée serait retardée, vous devez prévenir dès que possible la personne en charge de votre accueil. Si vous arrivez après 19h, sans avoir pris la précaution de prévenir la personne en charge, vous risquez de ne pas avoir accès à la propriété avant le lendemain.

Vous devez libérer la location le jour de votre départ à 10h heure locale.

17. Informations diverses

Nous nous réservons le droit d'apporter tous changements et modifications dans la propriété, qui pourraient être différents des photos disponibles sur le site.

Si certaines modifications importantes apparaissent après votre réservation, nous ferons nos meilleurs efforts pour vous en informer dans les plus brefs délais.

Les localisations, distances et durées de transport données sur notre site et notre documentation sont données à titre indicatifs et sont approximatives.

18. Animaux

Les animaux ne sont pas acceptés dans la propriété.

19. Réclamations

A l'arrivée et au départ, un inventaire des objets et du matériel contenus dans la propriété sera effectué conjointement avec le propriétaire ou son représentant.

Toutes réclamations, concernant l'inventaire et la propreté de la propriété devront être faites dans les 24 heures après la remise des clefs. Nous ferons tout notre possible pour régler ces éventuels désagréments dans les plus brefs délais.

Les réclamations formulées après la fin du séjour ne seront pas acceptées.

Dans le cas où un problème important serait survenu et que vous n'avez pas obtenu une réparation satisfaisante sur place, nous vous remercions de nous faire part de votre réclamation par écrit dans les 7 jours suivants votre séjour afin que nous puissions en tirer les conclusions appropriées et trouver un arrangement équitable.

20. Responsabilité

Nous ne pouvons être tenus pour responsables des pannes mécaniques sur des équipements tels que les pompes, systèmes de filtration ou équipements domestiques, de même que des pannes émanant des services publics (eau, électricité, téléphone...).

De même, notre responsabilité se limite à ce qui reste raisonnablement sous notre contrôle et exclue notamment tout cas de force majeure.

21. Assurances

Outre les assurances annulation, le locataire est tenu de s'assurer contre les dommages de toute nature susceptibles d'engager sa responsabilité.

22. Attribution de compétence

Ces Conditions Générales d'Accueil et tout ce qui en découle sont soumis à la loi française et aux Tribunaux français compétents.

23. Protection des données personnelles

Afin d'assurer le bon déroulement de votre réservation et de votre séjour au Mas de Bonnety, nous devons avoir accès à certaines informations personnelles vous concernant. Ceci inclut notamment vos coordonnées personnelles ainsi que des coordonnées bancaires.

Nous vous confirmons que nous avons pris les dispositions nécessaires pour que ces informations restent strictement confidentielles et ne soient pas transmises ou divulguées à d'autres personnes que celles strictement nécessaires au suivi de votre réservation et de votre séjour.

24. Informations utiles

Toutes les informations additionnelles sont disponibles sur notre site www.masdebonnety.com. N'hésitez pas à les consulter et à nous contacter pour bien préparer votre séjour.

Mas de Bonnety

Informations et réservations

Bony Immobilier – 4 bis, rue de Valmy

95160 MONTMORENCY

Tel/fax : 00 33 (0)1 34 28 26 85

Email : valerie@masdebonnety.com

Site web : www.masdebonnety.com